

Il est convenu,—Que le Sous-comité fasse imprimer un supplément de 3 000 exemplaires du fascicule n° 11, qui comprend le présent rapport, et que les frais en soient imputés sur le budget du Comité.

À 10 h 30, le Sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Sous-comité,*

Richard Dupuis.